



AN 2025
25-024

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 9 avril à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GARCIA, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Dimitri MENDY, procuration à M. Thierry RIHOUEY
Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE
M. Didier JAHIER, procuration à Mme Laurence DENAND
M. Lionel LECLER, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA,
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER,
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS,
Mme Nathalie COLAS, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
M. Guillaume BASSET, procuration à M. Thierry MONTANGERAND,

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

02/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	25
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

02/04/2025

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2025 - FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - FIXATION
DES TAUX D'IMPOSITION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20250409-DEL25_024-D

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité locale,

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et notamment son article 16 qui prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances réunie le 3 avril 2025,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

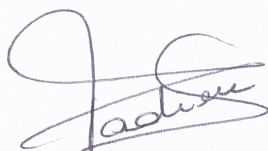
Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix Pour, 8 abstentions : Thierry MONTANGERAND, Nadette PRUVOST, Jean-Yves SAUVÉ, Véronique WERNLÉ-LIORZOU, Guillaume BASSET, Philippe GARCIA, Denise AMBLARD, Philippe GOMMARD)

- **ARTICLE 1 : FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2025, comme suit :

a) Taxe d'habitation	14,55 %
b) Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,72 %
c) Taxe foncière sur les propriétés non bâties	87,87 %

- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
- Madame la Comptable publique.



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 11/04/25

Et publié le 11/04/25



Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2178 00291-2 025 04 09-DEL25_024-D